

Des progrès sur les ralentisseurs illégaux

Sécurité. Trois associations ont obtenu des avancées face aux ralentisseurs illégaux. Mais elles n'ont pas fini de se battre.

Trois questions à...

Rémy Josseaume, avocat spécialiste du droit routier et président de l'Automobile-club des avocats.



| PHOTO: DR

Pourquoi vous être uni avec deux autres associations ?

Avec la Ligue de défense des conducteurs et Pour une mobilité sereine et durable, on a trouvé des passerelles d'intérêts communs par rapport à l'objectif de préserver les droits des usagers de la route. Eux ont l'expertise technique et nous l'expertise juridique. On a jumelé ces deux expériences pour donner une dimension plus nationale à un problème qui au départ est très local.

Quelles avancées avez-vous obtenues ?

Les avancées sont de deux ordres. Sur le plan judiciaire, les tribunaux ont commencé à se prononcer de manière définitive sur certaines affaires avec la reconnaissance du caractère illégal de certains ralentisseurs et l'obligation de destruction.

Sur le plan politique, il y a aujourd'hui

d'hui une vraie prise conscience des élus mais aussi des pouvoirs publics. Le ministère de l'Intérieur a récemment répondu à un parlementaire en indiquant qu'il y avait effectivement des normes à respecter et qu'à défaut, des élus engagent leur responsabilité.

Quels sont vos combats à venir ?

Aujourd'hui, la question qui se pose dans les tribunaux, c'est : est-ce que les normes définies par le décret de 1994 s'appliquent à tous les ouvrages qui sont sur la route ?

Certains disent : oui parce qu'ils ont une forme trapézoïdale, donc le décret englobe tout ce qui est trapézoïdal. D'autres disent : non car nous ne sommes pas sur un trapézoïdal, nous sommes sur un plateau traversant ou un plateau surélevé. Ce qui n'est qu'une question sémantique.

Nous, on souhaite qu'on légifère clairement. Les pouvoirs publics se sont désintéressés de la question parce que c'est la compétence des élus locaux. Mais quand il n'y a pas une colonne vertébrale qui vient régir et définir les choses, il y a de tout et surtout n'importe quoi. Il est peut-être temps que les pouvoirs publics réglementent de manière claire, nette et précise.

Recueilli par
Adrian REMY.